



15:25:01

22

19

19

INDICHAŁ, WIET ALERT

ATTN: Q QNH 1016A QFE 1003

CRS 2318R METAR AUTO

WIND 210/23 0.33 V

WIND > 180km/h

QVC 1300

10/13/19

Runway 22

Select a EC to view the JEP chart

CPT 0R 1 REP

BZZ 7R 1 REP

BKY 0R 1 REP

CLM 0R 1 REP

22

LAM 3R 1 REP

LVD 0R 1 REP

DET 0R 1 REP

TO LAMPS
HP TOO
BE LOW

INDICHAŁ WIET
DRY DRY DRY

www.2-Mon.t

NO	DESCRIPTION	STATUS	REMARKS
1	PRE-FLIGHT	OK	
2	ENGINE START	OK	
3	FLIGHT DECK	OK	
4	CLIMB	OK	
5	CROSS-CHECK	OK	
6	CRUISE	OK	
7	DESCENT	OK	
8	APPROACH	OK	
9	LANDING	OK	
10	TAXI	OK	
11	STOP	OK	

GMC 1522:52 Q 22

3 Favoriser le développement économique par le biais du commerce des services

Principaux points

- Malgré les difficultés liées aux caractéristiques intrinsèques des services et à l'hétérogénéité des marchés, un engagement approfondi à l'égard de conditions nationales favorables à l'activité des entreprises et de l'ouverture du commerce des services est indissociable d'un programme d'action global destiné à renforcer la croissance.
- L'approfondissement de la coopération internationale en vue de rendre plus prévisibles les politiques et les engagements inscrits dans les accords commerciaux, d'abaisser les obstacles au commerce des services et de promouvoir l'adoption de pratiques réglementaires qui facilitent les échanges est indispensable pour concrétiser la promesse de développement qu'offre l'expansion du commerce des services.
- Même si les gains procurés par les réformes du secteur des services sont généralement dus en grande partie aux actions unilatérales des gouvernements, les accords commerciaux peuvent jouer un rôle complémentaire utile. Les disciplines inscrites dans ces accords au sujet de la réglementation intérieure sont aussi importantes, car elles contribuent à ce que les objectifs réglementaires soient poursuivis de manière à limiter les effets défavorables sur le commerce.
- L'Aide pour le commerce ciblée sur les efforts destinés à intensifier la coopération internationale, à réduire les coûts du commerce et à rendre les conditions commerciales plus transparentes et prévisibles pourrait aussi accélérer l'avancement du programme consacré au commerce des services – en particulier à l'OMC. Elle pourrait constituer un élément utile face aux difficultés que de nombreuses économies en développement et économies les moins avancées rencontrent dans les négociations sur le commerce des services pour mettre en œuvre les résultats négociés et exporter leurs services vers le marché mondial.
- Une initiative de « commerce des services pour le développement » pourrait aider à mobiliser plus d'assistance technique et de renforcement des capacités dans cinq domaines essentiels, avec les objectifs suivants :
 - (i) améliorer les sources de données et de renseignements sur le commerce des services ;
 - (ii) faciliter la participation des économies en développement aux négociations et discussions internationales sur le commerce des services ;
 - (iii) renforcer les cadres et les institutions de réglementation concernant les services ;
 - (iv) aider les économies en développement à exploiter les possibilités d'échanges de services offertes par l'accélération de la numérisation ;
 - (v) renforcer les capacités et les compétences du côté de l'offre pour permettre aux économies en développement d'accroître et de diversifier leurs exportations de services.

1. Approfondir la coopération internationale visant le commerce des services

Les gouvernements qui promulguent des politiques destinées à exploiter la contribution potentielle du commerce des services à une croissance économique et à un développement inclusifs sont confrontés à un certain nombre de difficultés, dont la moindre n'est pas la diversité de l'économie des services (voir l'encadré 12). Un approfondissement de la coopération internationale destinée à rendre les politiques intérieures plus prévisibles et plus crédibles, à

relever le niveau des engagements inscrits dans les accords commerciaux, à réduire les obstacles au commerce et à l'investissement dans le secteur des services et à promouvoir l'adoption de pratiques réglementaires qui facilitent les échanges est indispensable pour concrétiser ce potentiel. Dans bien des cas, un environnement national favorable sera déterminant pour recueillir les gains qu'offre l'expansion du commerce des services.

(a) Rendre les politiques plus prévisibles et réduire les obstacles au commerce des services

Les accords commerciaux peuvent jouer un rôle complémentaire utile dans la concrétisation des gains liés aux réformes du secteur des services, même si ces réformes sont généralement dues à l'action unilatérale des gouvernements. Les négociations sur le commerce des services méritent d'être poursuivies pour plusieurs raisons.

Démonstration de crédibilité

Les accords sur le commerce des services offrent aux gouvernements l'occasion d'exploiter les avantages liés à la pérennisation des réformes intérieures. Les engagements contraignants confèrent une crédibilité aux réformes intérieures et expriment la volonté d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement. Le renforcement de la crédibilité qui découle des engagements multilatéraux est parmi les caractéristiques les plus importantes de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et, plus largement, du processus d'élaboration des règles de l'OMC. Des considérations similaires s'appliquent aux engagements contraignants inscrits dans les accords commerciaux préférentiels (Ciuriak *et al.*, 2020).

Les accords sur le commerce des services offrent la possibilité d'exprimer un engagement à l'égard des réformes futures, qui peut conférer un plus grand sens d'urgence à la nécessité d'une réforme intérieure de la réglementation, tout en

favorisant une voie d'ajustement ordonnée.¹ Un engagement d'ouverture du marché inscrit dans une liste peut être plus crédible que la simple annonce d'une réforme intérieure, notamment pour les pays confrontés à des primes de risque plus élevées exigées par les investisseurs.

Libéralisation réciproque

La libéralisation unilatérale des services, même si elle est courante, est loin d'être uniforme entre les régions, les pays, les secteurs et les modes de fourniture. Des obstacles importants subsistent, y compris dans des domaines qui intéressent particulièrement plusieurs pays en développement tels que le mouvement des personnes physiques ou les services professionnels. Si éclairées soient-elles, les réformes intérieures unilatérales ne sont pas destinées à remédier aux obstacles existant sur les marchés étrangers. Le seul moyen réalisable d'y parvenir est d'exploiter les possibilités de libéralisation réciproque avec les principaux partenaires commerciaux.

Les négociations fondées sur la réciprocité peuvent aider les gouvernements à surmonter la résistance au changement dans le pays. Un gouvernement peut avoir plus de facilité à réformer s'il parvient à démontrer que ses exportateurs auront des possibilités plus larges d'accès aux marchés, y compris dans les autres domaines d'une négociation commerciale.

Encadré 12. Importance de la différenciation: des réformes aux prises avec la nature diverse des services

L'ouverture des marchés de services à la concurrence étrangère place les décideurs face à une multitude de défis liés au degré élevé de différenciation qui caractérise l'économie des services.* La diversité du secteur des services montre à elle seule que les réformes doivent tenir soigneusement compte – et s'inspirer – des différences qui existent dans la nature des services, dans les rôles qu'ils jouent, dans les multiples modes selon lesquels ils sont échangés, dans l'intensité de la supervision réglementaire dont ils font l'objet, dans le large éventail des objectifs de politique publique que vise leur fourniture et dans les forces économiques et politiques qu'ils mettent en jeu.

Les services diffèrent en outre par leur intensité de compétences et de capital, le degré auquel ils sont connectés aux autres secteurs, leur propension à être fournis par des micro, petites et moyennes entreprises ou des grandes entreprises multinationales et la mesure dans laquelle ils peuvent être fournis à distance. Cette différenciation explique pourquoi la gouvernance du secteur des services ne repose que rarement – voire jamais – sur une approche uniforme. Elle explique aussi pourquoi les réformes intérieures ancrées dans les accords commerciaux avancent généralement de manière progressive.

Des services tels que le transport maritime, aérien et terrestre, le commerce de gros, la logistique et la livraison exprès sont tous essentiels à la production et à la facilitation des échanges de marchandises ainsi qu'au fonctionnement et à la résilience des réseaux de production transfrontières. Une multitude de services allant de l'énergie aux transports, en passant par les télécommunications, la banque, l'assurance, les services aux entreprises et les services professionnels, sont incorporés dans tous les biens et services que les économies produisent et échangent et dans lesquels elles investissent.

Les activités liées au tourisme sont la principale source de recettes d'exportation d'un grand nombre d'économies en développement, y compris de nombreuses économies parmi les moins avancées. Dans le monde entier, une vaste gamme de services d'information et de communication constitue l'épine dorsale du commerce électronique.

Les services d'éducation et de santé, avec leur caractéristique importante de bien public, sont essentiels pour disposer d'une population active en bonne santé, qualifiée et productive. Bien que, dans de nombreux pays, le secteur public soit très présent dans le secteur des soins de santé et que ce dernier compte parmi les secteurs qui affichent moins d'engagements dans les accords commerciaux, les échanges dans les deux domaines ont connu une croissance rapide ces dernières années et rapporté d'importantes recettes d'exportation dans un nombre croissant d'économies en développement.

Le haut degré de surveillance réglementaire qui vise les services illustre l'omniprésence des cas dans lesquels les marchés de services ne produisent peut-être pas les meilleurs résultats en l'absence de mesures réglementaires axées sur des objectifs légitimes de politique publique tels que la protection des consommateurs, la prévention des risques systémiques sur les marchés financiers, la dégradation de l'environnement ou la concentration injustifiée des marchés dans les industries de réseau. Tous ces facteurs doivent être pris en compte dans le contexte de la coopération internationale.

La différenciation est également un thème central dans les négociations sur le commerce des services, qui portent généralement sur un ensemble large et complexe de politiques et de réglementations et impliquent des ministères chargés des principaux secteurs, des organismes de réglementation et diverses parties prenantes - nationales et étrangères, publiques et privées. Par conséquent, lorsqu'on évalue la nature, le rythme et la séquence des réformes réglementaires et de l'ouverture des marchés de services, il faut s'attacher à maximiser la croissance et les perspectives de développement d'une économie.

La mise en œuvre des réformes dans le secteur des services, qu'elle soit autonome ou inscrite dans des accords commerciaux, peut donc se révéler plus complexe que dans d'autres secteurs (voir Sáez *et al.*, 2014). Cela laisse penser qu'un relèvement des niveaux de l'Aide pour le commerce axé sur le couple réformes intérieures/négociations commerciales peut se traduire par des gains importants en matière de développement.

* Pour un exposé plus complet sur la nature différenciée des services, voir Nayyar et Davies (2023).

Diversification des services

Les négociations commerciales offrent la possibilité de diversifier les exportations de services et d'identifier le potentiel d'exportation qui peut bénéficier d'une meilleure transparence et d'une meilleure prévisibilité des politiques aux niveaux national et étranger. L'expansion du commerce bilatéral des services peut apporter des gains importants en stimulant la concurrence et en diffusant les meilleures pratiques internationales, notamment dans les domaines de la réglementation intérieure, des compétences, des technologies et des capitaux d'investissement.

Incitation à l'investissement

L'entrée de fournisseurs étrangers peut se traduire par de meilleurs services pour les consommateurs nationaux, renforcer la compétitivité des entreprises nationales confrontées à des conditions de marché plus contestables et, étant donné qu'une part prédominante du commerce des services advient par le biais de l'investissement étranger direct, apporter aux pays d'accueil des capitaux dont ils ont grand besoin. L'octroi de conditions d'entrée plus libérales aux fournisseurs étrangers peut aussi aider à stimuler l'investissement dans l'infrastructure – souvent inhibé par les contraintes budgétaires du secteur public ou

par un accès limité aux marchés de capitaux internationaux.

Chaînes de valeur mondiales

Les négociations sur le commerce des services peuvent aider les pays à accroître la valeur qu'ils tirent de leur participation aux réseaux de production transfrontières en stimulant la compétitivité des services impliqués dans les liens en aval et en amont des chaînes de valeur mondiales (CVM).

Assistance technique et financière

Les économies en développement peuvent tirer parti des engagements contraignants inscrits dans les accords commerciaux pour bénéficier d'une assistance technique et financière accrue en vue de mettre en œuvre leurs engagements relatifs au secteur des services. L'expérience de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges a montré qu'il était utile de lier l'inscription des engagements à la capacité des économies de les mettre en œuvre - avec une assistance technique et financière pour soutenir les efforts de mise en œuvre. Une approche similaire est envisagée dans le cadre des négociations plurilatérales en cours sur la facilitation de l'investissement pour le développement (voir l'encadré 13).

(b) Promotion de l'adoption de pratiques réglementaires facilitant les échanges

Du fait que les services sont très réglementés, l'amélioration de la capacité de réglementer les marchés de services revêt une importance critique pour le renforcement de la compétitivité. Un environnement réglementaire bien conçu au niveau national est essentiel pour recueillir les avantages offerts par l'expansion du commerce et de l'investissement dans le secteur des services.

Les mesures prises pour promouvoir la contestabilité des marchés de services procurent plus d'avantages lorsqu'elles sont ancrées dans une réglementation bien conçue et accompagnée par une capacité renforcée de faire respecter cette réglementation.² Il faut donc

un soutien technique axé sur la mise en place ou le renforcement des capacités réglementaires nationales, y compris dans les secteurs où la libéralisation est entreprise de façon autonome par les économies en développement.

Les disciplines relatives à la réglementation intérieure qui figurent dans les accords commerciaux jouent un rôle important en promouvant et en consolidant les efforts de réforme intérieure axés sur les marchés de services et en faisant en sorte que les objectifs réglementaires centrés sur des objectifs essentiels de politique publique soient atteints d'une manière économiquement efficace. Elles

Encadré 13. Négociations sur la facilitation de l'investissement pour le développement

La facilitation de l'investissement à l'OMC vise à promouvoir un climat des affaires plus transparent, plus efficace et plus favorable à l'investissement en simplifiant, pour les investisseurs, l'investissement en soi, l'exercice de leurs activités courantes et l'élargissement de leurs investissements existants et en permettant aux gouvernements d'accueil et d'origine de coopérer de façon mutuellement avantageuse pour faciliter l'accroissement des investissements durables.

À l'issue de deux années de travaux préparatoires, les participants (actuellement plus de 110 Membres de l'OMC) ont formellement lancé en septembre 2020 des négociations concernant un Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Accord FID).

Un tel accord pourrait compléter et renforcer les efforts existants des Membres pour faciliter l'investissement :

- en créant des repères mondiaux clairs et cohérents pour la facilitation de l'investissement, permettant ainsi de garantir que des normes (minimales) communes soient appliquées dans les différentes économies, de diminuer l'incertitude réglementaire, de réduire au minimum le coût des transactions et de faciliter l'investissement pour les investisseurs ;
- en ancrant les réformes nationales de facilitation de l'investissement dans des engagements internationaux communs, permettant ainsi de réduire l'incertitude politique, de renforcer les efforts de réforme des Membres et d'envoyer un signal positif aux investisseurs ;
- en fournissant un forum mondial pour promouvoir les meilleures pratiques dans la facilitation de l'investissement, renforçant ainsi la coopération transfrontières en matière de réglementation et améliorant les échanges de renseignements ;
- en soutenant et en renforçant la capacité des économies en développement et des économies les moins avancées de mettre en œuvre des mesures de facilitation de l'investissement grâce à une assistance technique et à un renforcement des capacités.

Un Accord FID contiendrait aussi une section sur l'investissement durable, avec des dispositions destinées à encourager l'adoption de principes et de normes de conduite responsable des entreprises par les investisseurs et les entreprises, ainsi que de mesures contre la corruption. Il s'appliquerait à la facilitation de l'investissement dans les secteurs de services et autres que les services, mais ne couvrirait ni l'accès aux marchés ni la protection de l'investissement ni le règlement des différends entre investisseurs et États.

Le traitement spécial et différencié, y compris l'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités, accordé aux économies en développement et aux économies les moins avancées, serait un autre élément essentiel d'un Accord FID. En écho à l'approche inaugurée dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, les économies en développement et les économies les moins avancées seraient autorisées à désigner les dispositions du futur Accord FID comme relevant de l'une des trois catégories (A, B, C) et à demander un délai additionnel ou la fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités pour la mise en œuvre.

Les trois principaux piliers sont les sections sur



la transparence des mesures concernant les investissements



la simplification et l'accélération des procédures administratives liées à l'investissement



le renforcement de la coopération internationale, le partage de renseignements et l'échange des meilleures pratiques

peuvent aussi donner aux exportateurs des économies en développement les moyens de surmonter les obstacles réglementaires à leurs propres exportations sur les marchés étrangers.

Comme l'ont montré les épisodes récurrents d'instabilité des marchés financiers, une réglementation intérieure inadéquate peut entraîner de graves distorsions internes qui peuvent provoquer des bouleversements sociaux tout aussi graves, avec des répercussions sur les pays tiers étant donné la nature interconnectée des marchés financiers. Par exemple, les carences de la réglementation intérieure dans le domaine des licences professionnelles peuvent légitimer des obstacles extérieurs au commerce qui nuisent aux exportateurs des économies en développement (OCDE, 2023).

L'établissement d'un cadre réglementaire approprié peut permettre à un pays d'exploiter les possibilités d'exportation en favorisant l'émergence de fournisseurs nationaux compétitifs qui respectent les normes mondiales de prestations des services. Par exemple, en facilitant le développement d'un système de soins de santé sûr et fiable, un cadre réglementaire bien conçu peut permettre à un

pays de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par le tourisme de la santé et du bien-être.

Même si un nombre croissant de pays en développement ont engagé des réformes pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises et l'environnement réglementaire, un soutien technique visant à améliorer la conception des réglementations et les capacités de les faire respecter pourrait accroître encore leur compétitivité au niveau international.

Le *Document de référence sur la réglementation intérieure dans le domaine des services*³, qu'un groupe de 69 Membres de l'OMC ont signé en 2021, traite des aspects de transparence et de procédure liés à l'autorisation de fournir des services relevant de différents secteurs (voir l'encadré 14).

Les disciplines qu'il contient s'inspirent des évolutions importantes survenues dans le domaine des bonnes pratiques réglementaires et des tendances en matière de rédaction des accords commerciaux préférentiels adoptés au cours des 20 dernières années. Elles représentent aussi un élément de base important pour les pays qui souhaitent s'engager dans une coopération plus approfondie en matière de réglementation.

2. Une initiative de commerce des services pour le développement : les priorités de l'Aide pour le commerce dans le domaine des services

Pour remédier aux déficits de capacités dans les domaines de la négociation, du respect des réglementations et de l'offre qui sont celles de nombreux pays en développement dans les négociations sur les services, un volet pratique de l'Aide pour le commerce pourrait utilement soutenir les efforts de réforme intérieure et compléter les accords commerciaux en étant intégré dans les résultats négociés. C'est ce qui s'est passé avec l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, à propos duquel le soutien des donateurs s'est révélé décisif à la fois pour réunir un consensus sur le texte de l'accord et pour appuyer le rythme généralement rapide de sa mise en œuvre.

Des approches similaires visant à relier l'assistance technique à la mise en œuvre des résultats

négociés sont actuellement appliquées dans les accords conclus récemment sur les subventions à la pêche préjudiciables et sur la réglementation intérieure des services, et elles sont en cours d'examen dans le cadre d'autres initiatives de négociation, notamment au sujet de la facilitation de l'investissement pour le développement.

L'encadré 15 donne des indications sur la nature des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce destinés à soutenir les activités relatives aux services. Les chiffres révèlent qu'à l'exception des décaissements visant les services bancaires et financiers, l'aide accordée dans tous les autres domaines du commerce des services est restée largement inchangée ou a baissé au cours des 15 dernières années, la plus forte baisse des dépenses au titre de l'Aide pour

Encadré 14. Action contre les obstacles réglementaires au commerce des services : le résultat relatif à la réglementation intérieure des services

Fin 2021, un groupe de Membres de l'OMC représentant 92,5% du commerce mondial des services est convenu d'un ensemble de disciplines relatives à la réglementation intérieure des services afin d'atténuer les effets involontaires de restriction des échanges que peuvent avoir les prescriptions et procédures en matière de licences ou en matière de qualifications et les normes techniques. Plusieurs associations professionnelles dans le monde se sont félicitées de ce résultat, qui répondait concrètement aux difficultés que les fournisseurs – notamment les micro, petites et moyennes entreprises et les femmes entrepreneurs – rencontraient régulièrement sur les marchés de services.

Centrées sur les procédures à respecter pour obtenir l'autorisation de fournir des services, ces disciplines ont pour but d'éviter que les conditions existantes d'accès aux marchés soient concrètement réduites à néant par des procédures opaques et complexes auxquelles les fournisseurs de services sont confrontés lorsqu'ils demandent l'autorisation de fournir des services.

Tout en préservant la marge de manœuvre dont les Membres de l'OMC ont besoin pour réglementer les services conformément à leurs objectifs de politique nationale, les disciplines sont étroitement alignées sur les bonnes pratiques réglementaires élaborées au niveau international dans le cadre de trois objectifs essentiels: transparence; certitude et prévisibilité des procédures; et qualité des réglementations et facilitation en la matière.

L'une des disciplines nouvelles qui ont été adoptées est que les procédures d'autorisation imposées aux fournisseurs de services ne doivent pas établir de discrimination à l'encontre des femmes. Fondée sur le constat que de nombreuses économies imposent encore des obstacles aux femmes qui souhaitent opérer sur les marchés de services, obstacles qui

n'ont pas de correspondant pour les hommes, cette discipline vise à offrir un moyen concret de favoriser la participation des femmes au commerce international des services.

Les constatations faites récemment par l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'OMC tendent à montrer que les avantages découlant de l'application des disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services se traduiraient par une réduction notable des coûts du commerce, notamment dans d'importants secteurs de services de base tels que les services bancaires commerciaux, les télécommunications et l'assurance ainsi que les services informatiques et professionnels (OCDE/OMC, 2021).

L'application de ces disciplines aurait aussi des avantages commerciaux plus larges pour l'ensemble de l'économie, par exemple l'augmentation des échanges de services pour tous les modes de fourniture, ainsi qu'un niveau plus élevé d'entrepreneuriat et une participation plus active aux chaînes de valeur mondiales (Baiker *et al.*, 2021).

Trois objectifs fondamentaux



Transparence



**Certitude et prévisibilité
des procédures**



**Qualité de la réglementation
et facilitation**

Source : Voir https://www.wto.org/french/tratop_f/serv_f/sdr_factsheet_jul22_f.pdf.

le commerce ayant concerné les services aux entreprises et les autres services commerciaux.

De même que les accords commerciaux peuvent être considérés comme un complément aux efforts de réforme intérieure sur les marchés de services, l'Aide pour le commerce liée à un

engagement renforcé dans les négociations sur les services doit être un complément aux efforts destinés à améliorer la qualité de l'environnement intérieur en matière de réglementation et d'élaboration des politiques, qui est indépendant des considérations de politique commerciale.

Encadré 15. Rendre compte de l'Aide pour le commerce dans le domaine des services

Le Rapport de synthèse annexé au Communiqué* issu de la Réunion ministérielle du G-20 qui s'est tenue en 2020 souligne que l'Aide pour le commerce devrait être mobilisée pour offrir de nouvelles possibilités commerciales, réduire les coûts du commerce des services et améliorer la connectivité en établissant un environnement propice aux marchés des services.

Une part importante des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce – dont le total s'est élevé à 48,7 milliards de dollars EU en 2020 – concerne les services, comme le montre la ventilation par grande catégorie de décaissements (voir le tableau ci-après). Toutefois, 54% de ce total est destiné au transport et à l'entreposage ainsi qu'à la production et à la distribution d'énergie. Ces deux catégories relèvent de l'infrastructure matérielle des marchés de services (équipements tels que les routes, les aéroports ou les réseaux électriques) plutôt

que de l'infrastructure immatérielle en jeu dans les négociations sur les services (par exemple la formulation des politiques, les diagnostics de compétitivité, le renforcement institutionnel et la réglementation du secteur des services).

La classification des données relatives à l'Aide pour le commerce ne donne pas de renseignements suffisamment ventilés pour déterminer dans quelle mesure l'aide au développement améliore qualitativement les capacités de négociation commerciale, renforce les institutions réglementaires et améliore la formulation et la mise en œuvre des politiques relatives au commerce des services. Les autres catégories telles que les services de communication, les services aux entreprises et autres services ou le tourisme représentent une part relativement faible – et qui va parfois en s'amenuisant – du montant total des décaissements consacrés aux services.



Décassements au titre de l'Aide pour le commerce, 2006-2020

(Valeur en millions de dollars EU et pourcentage du total)

Catégories	Millions d'USD				%			
	2006	2010	2015	2020	2006	2010	2015	2020
Politique commerciale et gestion administrative	383,3	636,9	447,5	681,4	1,85	1,99	1,03	1,40
Facilitation des échanges	71,9	354,9	446,8	362,1	0,35	1,11	1,03	0,74
Accords commerciaux régionaux	60,2	108,2	102,0	48,8	0,29	0,34	0,24	0,10
Négociations commerciales multilatérales	18,4	29,9	17,0	7,9	0,09	0,09	0,04	0,02
Ajustement lié au commerce	0,0	66,3	14,3	2,7	0,00	0,21	0,03	0,01
Éducation/formation dans le domaine du commerce	9,7	35,2	34,2	25,1	0,05	0,11	0,08	0,05
Transport et entreposage	5 835,1	9 463,6	11 893,7	11 053,2	28,22	29,54	27,43	22,68
Communications	511,2	538,7	478,3	874,3	2,47	1,68	1,10	1,79
Production et stockage d'énergie	4 178,0	6 988,6	10 394,5	11 784,7	20,21	21,81	23,97	24,18
Services fournis aux entreprises et autres services	1 703,2	1 646,2	2 136,7	2 307,8	8,24	5,14	4,93	4,74
Services bancaires et financiers	1 527,9	2 498,7	5 999,1	7 354,2	7,39	7,80	13,84	15,09
Agriculture	3 466,1	6 817,2	7 804,1	8 737,3	16,76	21,28	18,00	17,93
Sylviculture	504,5	758,9	801,4	1 159,9	2,44	2,37	1,85	2,38
Pêche	221,4	322,9	240,8	448,1	1,07	1,01	0,56	0,92
Industrie	1 215,8	1 444,2	1 904,3	2 685,4	5,88	4,51	4,39	5,51
Ressources minérales et activités extractives	914,7	173,9	471,2	1 029,0	4,42	0,54	1,09	2,11
Tourisme	55,6	153,7	175,8	169,9	0,27	0,48	0,41	0,35
Aide pour le commerce, total	20 677,1	32 038,0	43 361,6	48 731,7				

Source : OCDE/OMC (2019, 2022).

* Voir https://www.g20.org/content/dam/gtwenty/gtwenty_new/about_g20/previous-summit-documents/2020/Final%20G20%20FMCBG%20Communiqu%C3%A9%20-%20July%202020.pdf.

Note : L'exercice conjoint OCDE-OMC de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce de 2019 indique que la majeure partie des pays donateurs (66%) et des pays bénéficiaires (88%) considèrent les services comme le secteur dans lequel il y aura le plus grand besoin de soutien aux fins de la diversification économique.

Par ailleurs, tout appel à une augmentation de l'Aide pour le commerce doit s'accompagner d'un appel à un suivi et à une évaluation rigoureux de cette aide. La question de l'efficacité de l'aide relative au commerce des services reste un domaine dans lequel il subsiste d'importants déficits d'information et auquel il pourrait être utile d'accorder une attention empirique.

Une initiative de commerce des services pour le développement pourrait avoir les objectifs suivants :

- améliorer les sources de données et de renseignements sur le commerce des services ;
- faciliter la participation des économies en développement aux négociations et

discussions internationales sur le commerce des services ;

- renforcer les cadres et les institutions de réglementation concernant les services ;
- aider les économies en développement à exploiter les possibilités d'échanges de services offertes par l'accélération de la numérisation ;
- renforcer les capacités et les compétences du côté de l'offre pour permettre aux économies en développement d'accroître et de diversifier leurs exportations de services, comme le préconise l'article IV de l'AGCS (Participation croissante des pays en développement) et comme cela a été réaffirmé récemment dans le Document final de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC.⁴

(a) Améliorer la disponibilité des données relatives aux services et des renseignements sur les politiques

Le premier domaine dans lequel l'intensification des efforts de coopération internationale peut améliorer la conception des politiques et soutenir directement les négociations sur le commerce des services consiste à remédier aux déficits souvent importants en matière de données, de renseignements, de capacités analytiques et de compétences, qui limitent la possibilité pour les économies en développement et les économies les moins avancées de s'engager de façon significative dans la formulation de politiques relatives au commerce des services et dans les négociations aux niveaux national, régional et mondial. Ces déficits sont, par exemple, le manque d'informations sur les politiques nationales existantes qui peuvent être affectées par les règles et les engagements inscrits dans les différents secteurs et pour les différents modes de fourniture.

Certaines économies en développement ont aussi des capacités limitées s'agissant de diagnostiquer les sources d'avantages comparatifs dans le secteur des services, de déterminer la combinaison de mesures qui permettra le mieux d'accroître la capacité de production ou d'évaluer les effets distributifs de divers choix politiques (Engel *et al.*, 2021). Il y a aussi souvent des faiblesses dans les

architectures institutionnelles nationales relatives à la coordination interorganisations et à la consultation des parties prenantes extérieures étant donné le grand nombre d'acteurs des secteurs public et privé en jeu dans la politique relative au commerce des services.⁵ Dans tous ces domaines, l'assistance technique visant à renforcer les capacités de négociation et d'analyse dans le secteur des services peut procurer des avantages importants.⁶

L'élaboration de politiques éclairées doit reposer sur des données crédibles. Malgré des améliorations sensibles dans la disponibilité de données relatives au commerce des services par rapport à la situation antérieure au Cycle d'Uruguay, le paysage statistique en la matière continue d'afficher d'importantes lacunes. Par exemple, trop peu d'économies en développement recueillent, synthétisent et publient des données sur le commerce bilatéral des services (sur la base de la balance des paiements), sur les activités des filiales étrangères et sur les flux d'investissements dans le secteur des services.

Cette insuffisance de données oblige à recourir aux données miroir pour évaluer approximativement les transactions, ce qui est

loin d'être optimal, car les données bilatérales communiquées souffrent de nombreuses lacunes. Bon nombre d'économies en développement sont aussi confrontées à une pénurie de données ventilées sur les services échangés au niveau des produits, sur la valeur des échanges de services par mode de fourniture, sur le commerce numérique ainsi que sur la production nationale de services.

Les initiatives visant à élargir la disponibilité des sources statistiques susmentionnées dans les économies en développement – notamment les moins avancées d'entre elles – exigent davantage de financement en faveur de l'assistance technique et du renforcement des capacités statistiques. En réponse à ces pénuries de données, la Banque mondiale, l'OCDE et l'OMC ont élaboré à titre expérimental des ensembles de données sur le commerce des services.

Ensemble de données équilibrées de l'OCDE et de l'OMC sur le commerce des services

L'ensemble de données équilibrées de l'OCDE et de l'OMC sur le commerce des services (BaTIS) est une matrice complète et cohérente de statistiques du commerce des services (sur la base de la balance des paiements) pour 200 déclarants et partenaires, qui couvre 12 sous-secteurs de services et combine les données nationales disponibles avec une série d'estimations et de procédures d'ajustement.

Ensemble de données sur le commerce des services par mode de fourniture

L'ensemble de données sur le commerce des services par mode de fourniture (TiSMoS) a été produit par l'OMC et financé par la Direction générale du commerce de la Commission européenne. Portant sur 200 économies, il offre un tableau global du commerce international des services pour les quatre modes de fourniture définis dans l'AGCS.

Ensemble de données sur le commerce des services en valeur ajoutée

Des efforts sont faits actuellement pour mieux comprendre les flux de marchandises et de

services dans les CVM, car ces flux et les interactions entre les économies ne sont pas pris en compte dans les mesures classiques du commerce international. L'élaboration par l'OCDE d'estimations du commerce en valeur ajoutée (TiVA) remédie à cette lacune. Toutefois, ces données sont rarement disponibles pour les économies en développement, car il manque des statistiques officielles de base pour compiler des données sur le TiVA – notamment des tableaux offre-utilisation et entrée-sortie, des données de comptabilité nationale par type d'activité et des statistiques détaillées sur le commerce bilatéral des services.

Base de données sur les politiques relatives aux services et Indice des restrictions au commerce des services

La Banque mondiale et l'OMC ont élaboré conjointement une base de données sur les politiques relatives aux services (STPD), une base de données sur les réglementations relatives aux services et l'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) qui s'y rapporte et qui quantifie les niveaux de restrictivité des politiques appliquées aux marchés de services (voir l'encadré 16).

Amélioration de la couverture des données

Les avancées statistiques ci-dessus améliorent grandement la compréhension par les pays des tendances et des politiques principales dont elles découlent, mais elles exigent toutes une couverture nationale plus approfondie (notamment dans les pays pauvres) et des mises à jour régulières pour servir des objectifs utiles de diagnostic et d'analyse. Cela implique que, de leur côté, les donateurs doivent continuer d'aider les diverses organisations internationales à financer les dépenses récurrentes liées à la collecte et à l'analyse de ces données.

Il est probable que des progrès dans ce sens offriront le double avantage de garantir que les choix politiques reposeront sur une analyse rigoureuse et que le niveau de confort requis pour engager plus profondément des réformes du secteur des services ainsi que des négociations sera relevé.

Encadré 16. Base de données sur les politiques relatives aux services et Indice des restrictions au commerce des services de la Banque mondiale et de l'OMC

Depuis 2013, la Banque mondiale et l'OMC ont élaboré conjointement une base de données sur les politiques relatives aux services (STPD) et l'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) qui s'y rapporte. Cette coopération s'appuie sur les travaux réalisés par la Banque mondiale en 2008-2011 au sujet des politiques relatives au commerce des services. La STPD, inaugurée en 2019 (Borchert *et al.*, 2019, 2020), comprend deux éléments : une base de données sur les réglementations et l'IRES.

À l'origine, la base de données couvrait 76 économies et les services ci-après (certains des secteurs énumérés étant décomposés en sous-secteurs) :

- services professionnels (comptabilité, audit, services juridiques) ;
- distribution ;
- services financiers (banque, assurance) ;
- télécommunications ;
- services de transport (aérien, ferroviaire, routier et maritime).

La base de données a été considérablement élargie entre 2020 et 2022 pour inclure 54 économies africaines (toutes membres de la Zone de libre-échange continentale africaine) et six îles du Pacifique. De nouveaux secteurs ont également été ajoutés (architecture, ingénierie, informatique, services de postes et de courriers, audiovisuel, construction, santé, tourisme). Là aussi, il y a eu des sous-secteurs supplémentaires dans certains cas.

En mai 2023, la STPD couvrait 129 économies et était en cours d'élargissement. Elle donne des renseignements sur environ 500 mesures visant la fourniture de services dans chaque économie pour les divers modes de fourniture. Les renseignements sont présentés et organisés selon une classification des politiques élaborée conjointement par la Banque

mondiale et l'OMC, qui comprend cinq grandes catégories :

- (i) conditions relatives à l'entrée sur le marché ;
- (ii) conditions relatives aux opérations ;
- (iii) mesures visant la concurrence ;
- (iv) procédures administratives et transparence réglementaire ;
- (v) mesures diverses non comprises dans les quatre catégories précédentes (voir le tableau 1 de Borchert *et al.*, 2020).

Sur la base des renseignements recueillis au sujet des réglementations, la restrictivité des politiques nationales dans chacun des sous-secteurs est quantifiée au moyen de l'IRES, un indice qui quantifie les politiques appliquées par un pays au commerce des services grâce à une échelle allant de 0 (ouverture complète) à 1 (fermeture complète aux services ou fournisseurs de services étrangers).

D'après les renseignements de la STPD sur les réglementations au niveau des différentes mesures, toutes les restrictions importantes visant le commerce des services sont affectées d'une note issue d'une échelle de restrictivité à six niveaux allant de 0 à 1. Toutes les mesures ainsi notées au niveau du modèle de sous-secteurs du pays sont ensuite combinées et agrégées au moyen d'un algorithme reposant sur une fonction d'élasticité constante de substitution.

L'IRES résume la restrictivité des politiques d'une manière accessible et compacte qui serait impossible à obtenir à partir des mesures présentées sous forme textuelle. Il facilite ainsi la comparaison des dispositifs réglementaires d'un secteur et d'un pays à l'autre et, potentiellement, au fil du temps et sert de donnée d'entrée essentielle dans un large éventail d'analyses quantitatives.

Source : Banque mondiale et OMC (à paraître).

Note : Les renseignements sur les réglementations sont collectés de deux manières : pour les économies de l'OCDE, ils proviennent de la base de données de l'IRES sur les réglementations établie par l'OCDE ; et pour les autres économies, ils proviennent d'enquêtes primaires complétées par des cabinets juridiques ou des consultants locaux.

(b) Renforcer la participation des économies en développement aux discussions internationales sur le commerce des services

Jusqu'à présent, une grande partie des efforts de renforcement des capacités a consisté à aider les négociateurs commerciaux et les responsables politiques à maîtriser les dispositions juridiques des accords sur les services tels que l'AGCS. Pour de nombreuses économies pauvres, cela reste un défi de taille, notamment lorsque les compétences sur les services sont rares dans les Ministères du commerce et des affaires étrangères et, plus encore, dans les ministères d'exécution et les organismes de réglementation concernés. Les formations de courte durée visant à surmonter ces déficits de connaissances restent pertinentes dans de nombreuses situations de pauvreté.

Il y a cependant des besoins tout aussi importants, à savoir :

- acquérir les outils analytiques nécessaires pour évaluer les autres scénarios possibles de réforme intérieure ;
- élaborer des processus de négociation à l'échelle des gouvernements ;
- renforcer le dialogue public-privé sur les réformes et les négociations relatives aux services ;
- aider les fournisseurs de services nationaux à tirer pleinement parti des possibilités d'accès aux marchés qui résultent des efforts de libéralisation régionaux et multilatéraux.

La maîtrise de ces compétences peut renforcer les capacités des économies en développement de tirer pleinement parti du commerce des services.

Il y aurait aussi avantage à établir des feuilles de route pour le développement du secteur des services dans le contexte des stratégies de développement nationales. Les efforts visant à aider les gouvernements à rédiger une feuille de route stratégique pour leur secteur des services et le rôle que la politique et les accords commerciaux peuvent jouer dans le développement de ce secteur sont tout particulièrement importants. Cela aiderait de nombreuses économies en développement à mieux définir leurs intérêts lorsqu'elles participent à des négociations sur des accords relatifs au commerce des services aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral⁷ et

à assurer leur harmonisation avec les réformes intérieures en cours.

Tout aussi importants sont les efforts destinés à renforcer les capacités nationales – au sein du gouvernement, des établissements de recherche sur les politiques et du monde universitaire – afin de produire les données et les analyses nécessaires pour éclairer la formulation et la mise en œuvre des politiques commerciales.

Pour définir les intérêts nationaux dans le domaine des services, il faut des renseignements détaillés sur l'éventail complet des mesures qui empêchent les principaux partenaires commerciaux d'accéder effectivement aux marchés. En raison de l'étendue du commerce des services et de la diversité des secteurs, la collecte de renseignements est une tâche complexe qui met à rude épreuve les capacités de nombreuses économies en développement, même de grande taille.

L'assistance technique liée au commerce peut apporter aux fournisseurs de services des économies en développement un plus grand nombre de renseignements économiques, entre autres sur les sujets suivants :

- conditions d'accès aux marchés et possibilités offertes par les marchés d'exportation ;
- accès aux circuits de distribution ;
- renseignements sur les normes de produits ;
- dialogue entre entreprises ;
- mise en réseau.

Le soutien apporté pour dessiner le paysage des fournisseurs de services nationaux compétitifs, dont la majorité sont des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), peut favoriser une plus grande insertion dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales et resserrer les liens avec les principaux investisseurs qui servent généralement de moteur aux CVM.

L'assistance technique et les discussions sur les outils analytiques relatifs aux services méritent une plus grande attention de la part des organisations multilatérales et de la communauté

des donateurs. Ce soutien pourrait s'appuyer sur l'apprentissage Sud-Sud et comporter la diffusion des meilleures pratiques par les

économies développées et en développement qui ont réussi dans leurs réformes.

(c) Réalisation d'audits réglementaires du commerce des services

Comme une part importante de la politique relative au commerce des services se compose de mesures prises à l'intérieur des frontières, l'élaboration d'une stratégie relative aux services devra surtout se concentrer sur le régime réglementaire intérieur.

Un inventaire ou un audit des principales mesures intérieures existantes "qui affectent le commerce des services" peut se révéler très utile et être réalisé même en l'absence de négociations commerciales. Cela renforcera le processus de partage d'informations et de coordination interinstitutions et contribuera à promouvoir un dialogue salubre entre les fonctionnaires chargés des questions de politique intérieure et extérieure, tout en favorisant une culture de réforme des réglementations et d'évaluation et d'examen périodiques de leur impact (voir l'encadré 17).

Les négociations commerciales offrent la possibilité d'engager un tel exercice et de renforcer les capacités liées au commerce des fonctionnaires chargés de la réglementation au sujet des accords internationaux, de la législation en matière de commerce et d'investissement et des processus de négociation internationaux. Cet exercice peut aussi améliorer les connaissances des fonctionnaires chargés

du commerce au sujet de la raison d'être des politiques de réglementation sectorielle, des difficultés à réformer ces politiques et des conséquences qui s'ensuivent pour la nature et la chronologie des engagements inscrits dans les accords commerciaux.

Examen du régime réglementaire national

- **Comment est-il structuré ?**
- **Quels objectifs poursuit-il et avec quel degré d'efficacité ?**
- **Dans quelle mesure les prescriptions réglementaires nationales sont-elles fondées sur des normes ou meilleures pratiques internationales ?**
- **Dans quelle mesure les règles et procédures administratives nationales sont-elles faciles à appliquer ?**
- **Comment les réglementations nationales sont-elles appliquées et qui les applique ?**
- **Dans quelle mesure les régimes réglementaires nationaux sont-ils favorables au commerce et à l'investissement ?**
- **Les objectifs réglementaires nationaux peuvent-ils être atteints par des moyens moins restrictifs pour le commerce ou l'investissement ?**

(d) Renforcer les capacités réglementaires et faciliter la mobilité des capitaux et de la main-d'œuvre

L'assistance technique relative au secteur des services peut apporter une contribution importante au renforcement des capacités réglementaires – celles des institutions aussi bien que de leurs responsables – dans les économies en développement et les économies les moins avancées. Les institutions de réglementation sont coûteuses à établir et à maintenir et nécessitent un personnel ayant des compétences juridiques

et économiques très poussées. Toutefois, une réglementation intérieure bien conçue est essentielle pour concrétiser pleinement les avantages de l'ouverture des marchés de services, remédier aux défaillances du marché et traiter les effets distributifs potentiels.

Une étape importante dans le renforcement de la gouvernance réglementaire des services a

Encadré 17. Évaluation de la réglementation du commerce et de l'investissement dans le domaine des services

La Banque mondiale a élaboré un ensemble d'outils d'évaluation de la réglementation du commerce et de l'investissement dans le domaine des services pour aider les décideurs à évaluer les réglementations de manière cohérente, à simplifier les cadres réglementaires en vue d'une meilleure efficacité et à établir un processus rationnel d'introduction de nouvelles réglementations.

Comblers les lacunes en matière d'information

Le premier objectif de cette évaluation est de combler les lacunes en matière d'information sur le cadre réglementaire applicable au commerce des services. De nombreux pays en développement n'ont engagé que récemment des réformes du secteur des services. Dans certains cas, l'ouverture du marché a précédé la réforme des réglementations. Cela peut poser des problèmes de chronologie et rendre plus difficile la réglementation du marché intérieur des services.

L'outil d'évaluation permet d'avoir des renseignements complets sur les caractéristiques du cadre réglementaire pour tous les secteurs de services. Il recense les faiblesses institutionnelles et les lacunes de la réglementation qui peuvent entraver le commerce des services et le développement d'un secteur des services porteur.

Soutenir les réformes de la réglementation

La première étape fondamentale du processus de réforme de la réglementation consiste à identifier les lois et réglementations qui limitent le commerce et l'investissement. Dans le cas où les données sont disponibles, une analyse quantitative apporte des renseignements complémentaires sur la façon dont les restrictions affectent les secteurs de services. Ces renseignements peuvent être utilisés pour recenser les mesures et les secteurs visés par les plus fortes restrictions.

Les décideurs peuvent ensuite étudier d'autres moyens d'améliorer les cadres réglementaires.

L'évaluation de la réglementation peut se faire dans le cadre d'une politique plus large destinée à attirer des investissements étrangers, car la simplification des cadres réglementaires permet de détecter et d'éliminer les obstacles inutiles.

Soutenir les négociations commerciales

Les pays engagés dans des négociations commerciales internationales peuvent utiliser l'outil d'évaluation de la Banque mondiale pour identifier les incompatibilités potentielles avec les disciplines internationales qui peuvent avoir des effets sur le processus de négociation ou sur le respect des engagements convenus. L'outil peut aussi aider à identifier les réglementations qui servent des objectifs légitimes et ne devraient pas être affectées par les accords commerciaux internationaux.

Une cartographie détaillée des cadres réglementaires permet aux négociateurs commerciaux d'avoir une image exacte des secteurs et des mesures qui requièrent l'attention. Elle peut par exemple les informer des secteurs et des mesures sensibles qui pourraient entrer en conflit avec un accord proposé. Une fois qu'un accord entre en vigueur, l'outil d'évaluation peut favoriser sa mise en œuvre en détectant les lois et réglementations incompatibles ou les secteurs qui doivent faire l'objet d'une nouvelle réglementation conforme aux nouvelles obligations internationales.

Évaluer les performances de la réglementation

L'analyse du cadre de gouvernance permet d'évaluer dans quelle mesure les institutions de réglementation ont la capacité d'élaborer un cadre réglementaire qui stimule le secteur des services, tout en servant les objectifs de politique générale. Elle identifie aussi les pratiques administratives qui pénalisent le secteur des services telles que les prescriptions trop lourdes en matière d'enregistrement, les procédures de licences non transparentes et les pratiques déficientes en matière de surveillance et de respect de la réglementation.

Note : Pour des renseignements de caractère général, voir Molinuevo et Sáez (2014).

été franchie avec les disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services convenues récemment par un groupe de Membres de l'OMC, dont les dispositions sont conçues pour s'appliquer à tous les Membres sur la base du traitement de la nation la plus favorisée (voir l'encadré 14).

L'assistance destinée à améliorer le climat de l'investissement peut aussi se révéler particulièrement importante pour renforcer la compétitivité du secteur des services, étant donné la prédominance de la présence commerciale comme mode de fourniture.

L'assistance peut aussi porter sur la facilitation et la réduction des coûts liés à la mobilité transfrontières des fournisseurs de services, y compris selon le mode 4, où les obstacles restent importants. Cela peut se faire grâce au

partage des meilleures pratiques en matière de conception et de fonctionnement des accords de reconnaissance mutuelle qui facilitent les échanges, ainsi qu'à des initiatives destinées à réduire les coûts de conformité avec les prescriptions relatives à l'entrée temporaire.

Les économies en développement tireraient aussi avantage d'un renforcement de l'assistance à la conception de réformes qui prennent correctement en compte les effets distributifs que le commerce des services peut avoir sur les ménages pauvres, les femmes, les jeunes ou les travailleurs handicapés en améliorant l'accès aux services essentiels, dont la gamme va des services de voirie au transport, en passant par les télécommunications, la banque, le financement du commerce, l'éducation et la formation professionnelle – notamment la culture numérique – ainsi que la santé.

(e) Accélérer le rythme de la numérisation

La numérisation et les changements qu'elle entraîne dans le secteur des services remodelent la géographie du commerce d'une manière qui offre d'importantes possibilités aux économies en développement. Le commerce numérique ouvre aux entreprises de toutes tailles, partout dans le monde, de nouvelles possibilités d'accéder à des marchés nouveaux et plus vastes.

Les services numériques n'ont pas besoin de l'échelle ou de l'intensité capitalistique qui caractérisent habituellement le secteur manufacturier. Pour réussir, les stratégies de numérisation ont besoin non seulement d'investissements dans le matériel de technologies de l'information et de la communication (TIC), les logiciels et la culture numérique, mais aussi d'un environnement juridique, réglementaire et institutionnel favorable à ces services (voir l'encadré 18).

Les services fournis à distance sur les réseaux et les plates-formes numériques prennent de plus en plus d'importance. Pour stimuler les échanges transfrontières de ces services, il faut :

- une plus grande convergence des réglementations ;

- l'élaboration et l'adoption de normes internationales ou régionales ;
- l'adoption de mesures portant sur des questions telles que la protection des données personnelles et l'interopérabilité des réseaux.

Dans tous ces domaines, une assistance technique est actuellement apportée par les organisations internationales pour aider les économies à réduire leur fracture numérique, à améliorer le contexte de la réglementation numérique et à renforcer leur participation aux négociations sur le commerce numérique (voir l'encadré 19).

Outre les efforts destinés à renforcer la préparation au numérique au niveau national, il faut un ensemble de règles internationales sur le commerce numérique pour soutenir une croissance ordonnée de ce commerce au-delà des frontières. La négociation de ces règles nécessitera là aussi une intensification de la coopération internationale et un renforcement des compétences en matière d'élaboration des politiques (voir l'encadré 20).

Encadré 18. L'initiative Économie numérique pour l'Afrique (DE4A)

L'initiative Économie numérique pour l'Afrique (DE4A)* du Groupe de la Banque mondiale soutient, avec les partenaires de développement et les parties prenantes du secteur, la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'Union africaine**, afin de déterminer les principales réformes et les grands investissements nécessaires aux niveaux national et régional pour permettre aux pays africains d'atteindre leurs ambitions de développement numérique.

Elle appuie la réforme des politiques et mobilise des investissements publics et privés pour mettre en place les économies numériques africaines. Cet engagement s'est accompagné d'un appel lancé aux pays africains pour qu'ils accroissent leurs dépenses consacrées à l'économie numérique et donnent la priorité aux réformes essentielles.

L'initiative DE4A comprend l'élaboration de « fiches d'évaluation de l'économie numérique » pour les cinq

pilliers principaux de l'économie numérique, afin de suivre la réalisation des objectifs.

Les diagnostics nationaux offrent un instantané de la situation de l'économie numérique au niveau du pays pour chacun des piliers. En mars 2023, 40 diagnostics avaient été réalisés.

Tableau de bord de l'économie numérique

1. **Infrastructure numérique**
2. **Plates-formes numériques publiques**
3. **Services financiers numériques**
4. **Entreprises numériques**
5. **Compétences numériques**

* Voir <https://www.worldbank.org/en/programs/all-africa-digital-transformation>.

** Disponible à l'adresse suivante : <https://au.int/fr/node/38507>.



Les services fournis à distance sur les réseaux et plates-formes numériques prennent de plus en plus d'importance.

Encadré 19. Fonds d'assistance au commerce et de conseil dans le domaine numérique

Le Fonds d'assistance au commerce et de conseil dans le domaine numérique (DATA)* est un programme pilote géré par la Banque mondiale dans le cadre du dispositif « Umbrella Facility for Trade** », un fonds fiduciaire multidonateurs. Doté de contributions fournies par l'Australie et la Suisse au titre du Cadre de renforcement des capacités en matière de commerce électronique***, le Fonds DATA a été créé pour faire progresser l'assistance technique au commerce numérique et soutenir la participation des économies en développement en améliorant les conditions intérieures en matière de réglementation et de conduite des affaires pour les opérations sur les marchés numériques mondiaux. Il appuiera aussi le renforcement des capacités en matière de rédaction des règles internationales relatives aux questions numériques grâce à une formation spécialisée à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes.

* Voir <https://blogs.worldbank.org/trade/digital-trade-talks-voices-least-developed-countries-are-missing>.

** Voir <https://www.worldbank.org/en/programs/umbrella-facility-for-trade>.

*** Voir https://www.wto.org/french/tratop_f/ecom_f/jiecomcapbuild_f.htm.

Le Fonds DATA porte principalement sur des projets qui ont une incidence directe sur les avantages que le commerce des services numériques et le commerce électronique peuvent apporter aux économies en développement, à savoir :

- cadre juridique, réglementaire et institutionnel pour le commerce numérique ;
- élaboration et analyse des statistiques du commerce numérique ;
- gestion à la frontière et logistique pour le commerce électronique ;
- compétences numériques et entrepreneuriat ;
- régimes fiscaux du commerce électronique et des services numériques ;
- renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques et les négociations internationales.

(f) Stimuler les capacités d'offre et les compétences relatives au commerce des services

Renforcer les capacités de production

Il faut intensifier le soutien au renforcement des capacités de production sur les marchés intérieurs de services, y compris en améliorant l'accès à la technologie et en développant la connectivité, à la fois numérique et matérielle. L'Aide pour le commerce dans le domaine des services doit cibler les contraintes très réelles que de nombreux exportateurs des économies en développement rencontrent pour desservir les marchés nouvellement ouverts.

Le renforcement des capacités nationales de fourniture des services offrirait des avantages en matière d'emploi, notamment pour les femmes en raison de leur rôle prépondérant dans de nombreux secteurs. Il accélérerait aussi le rythme de la numérisation et permettrait aux pays de tirer parti d'un élargissement des possibilités d'exportation, y compris dans les activités de services à plus forte valeur ajoutée.

Ce soutien pourrait se révéler particulièrement important pour les efforts de diversification dans les pays caractérisés par une forte dépendance à l'égard de quelques secteurs seulement (par exemple, les industries extractives ou le tourisme). Bien que les coûts fixes d'entrée sur les marchés étrangers soient souvent moins élevés pour les services que pour les activités manufacturières, ils peuvent demeurer prohibitifs pour les prestataires des économies en développement – dont la majeure partie sont des MPME.

Même dans les secteurs de services où les économies en développement exportent, les fournisseurs se heurtent à plusieurs problèmes courants, parmi lesquels :

- le manque d'accès au financement en faveur de l'exportation ou du développement des entreprises ;
- les difficultés pour instaurer une crédibilité à l'égard des fournisseurs internationaux ;
- le manque d'accès à des infrastructures

Encadré 20. Initiative de l'OMC liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique

En 2017, un groupe de 71 Membres de l'OMC est convenu de commencer des travaux exploratoires en vue de futures négociations à l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce*. En janvier 2019, 76 Membres ont confirmé dans une déclaration conjointe leur intention d'engager ces négociations.

En février 2023, 89 Membres représentant plus de 90% du commerce mondial participaient à ces discussions. Quatre économies parmi les moins avancées en font partie – Bénin, Burkina Faso, Myanmar et République démocratique populaire lao – ainsi qu'un grand nombre d'économies en développement de toutes les régions du monde.

Les discussions ont pour but d'actualiser le corpus de règles de l'OMC sur le commerce électronique afin de libérer les importantes possibilités que l'économie numérique offre aux Membres de tout niveau de développement, y compris en abaissant les coûts d'accès et de participation aux marchés mondiaux pour les entreprises, notamment les micro, petites et moyennes entreprises. Les Membres participants cherchent à élaborer des disciplines communes pour faciliter les transactions à distance et renforcer la confiance sur les marchés numériques, tout en contribuant à surmonter les obstacles au commerce numérique.

Depuis 2019, des progrès importants ont été accomplis dans les négociations. À la fin de 2022, les coorganisateur de l'initiative (Australie, Japon et Singapour) ont publié un texte simplifié exprimant une convergence sur 10 articles :

- commerce sans papier ;
- contrats électroniques ;
- authentification électronique et signatures électroniques ;
- messages électroniques commerciaux non sollicités ;
- protection des consommateurs en ligne ;
- données publiques ouvertes ;
- accès ouvert à Internet ;
- transparence ;
- cybersécurité ;
- cadres pour les transactions électroniques.

Les discussions se poursuivent sur une série de questions supplémentaires, y compris des dispositions qui permettent et favorisent la circulation des données, par exemple en ce qui concerne les flux de données transfrontières, la localisation des données et les codes sources.

Constatant les difficultés rencontrées par les économies en développement et les économies les moins avancées pour tirer parti de l'économie numérique, l'Australie, le Japon, Singapour et la Suisse ont lancé le Cadre de renforcement des capacités en matière de commerce électronique**, destiné à renforcer l'inclusion numérique et à favoriser l'exploitation des possibilités offertes par le commerce numérique. Ce cadre proposera une série d'activités d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités afin d'aider les économies en développement et les économies les moins avancées à participer aux négociations sur le commerce électronique.

* Voir https://www.wto.org/french/tratop_f/ecom_f/xcom_f/joint_statement_f.htm.

** Voir https://www.wto.org/french/tratop_f/ecom_f/jiecomcapbuild_f.htm.

- fiables et peu coûteuses ;
- l'accès insuffisant à un éventail de réseaux formels et informels et aux mécanismes institutionnels nécessaires aux échanges.

Le renforcement des performances des institutions chargées de promouvoir le commerce et l'investissement et l'adaptation de leurs outils promotionnels aux particularités du commerce des services peuvent être particulièrement importants à cet égard (ITC, 2022).

Améliorer les normes nationales relatives aux services

Des gains importants en matière de développement peuvent résulter d'une aide apportée aux économies en développement pour améliorer leurs normes nationales relatives aux services, notamment en renforçant leur participation aux initiatives de normalisation régionales ou mondiales. Comme cela se passe avec le commerce des marchandises lorsque les règlements techniques

et les normes sanitaires et phytosanitaires sont peu respectés, des normes déficientes et les insuffisances qui en résultent dans la réglementation intérieure peuvent compromettre les tentatives faites par les fournisseurs de services des économies en développement pour accéder aux marchés étrangers.

Ouvrir les marchés

Les entreprises qui exportent des services ont aussi intérêt à ce que les marchés soient ouverts et que cette ouverture soit durable et intégrée dans un environnement réglementaire stable. Pour atteindre ces objectifs, il est possible de faire appel au soutien du secteur privé en vue de renforcer les institutions de réglementation et d'améliorer la conception des politiques relatives aux services, y compris par une intensification du dialogue et de la coopération Sud-Sud.

Donner des moyens aux acteurs privés

Comme il est principalement axé sur le secteur privé, le renforcement des capacités du côté de l'offre implique un ensemble d'acteurs institutionnels différent de celui qui intervient dans le renforcement des capacités de négociation commerciale ou des moyens de faire respecter la réglementation. Ces différences sont importantes pour la conception de l'assistance et les efforts de coordination interorganisations.

Une plus grande participation des entreprises exportatrices de services et des coalitions de secteurs de services sur les marchés industriels et les marchés émergents pourrait apporter un complément utile aux efforts déployés par les donateurs bilatéraux et les organismes régionaux et multilatéraux tels que la Banque mondiale, le Centre du commerce international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que les banques régionales de développement.

Améliorer la formation et les compétences

Pour étoffer la capacité des prestataires de produire des services à des prix compétitifs qui respectent les normes de qualité des marchés mondiaux, il faut des investissements parallèles dans les compétences, qui peuvent

être des dépenses d'éducation ciblées et des interventions au titre de l'Aide pour le commerce. La formation et l'acquisition de compétences sont essentielles pour réaliser des gains de productivité soutenus en renforçant les capacités des travailleurs.

Dans les services, les tâches peu qualifiées ne nécessitent généralement qu'une culture numérique de base (Engel *et al.*, 2021). Pour les tâches très qualifiées, un défi important est que l'éducation tertiaire, notamment dans le domaine des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), et les programmes de développement des compétences professionnelles soient plus réactifs à l'évolution des demandes de l'industrie, y compris pour les compétences en matière de TIC telles que la programmation et le codage des logiciels ou les compétences complémentaires en ingénierie qui font souvent défaut dans les économies en développement.

Dans le même temps, le renforcement des compétences fondamentales telles que l'instruction élémentaire ainsi que des compétences non techniques qui favorisent l'adaptabilité, la résolution de problèmes et l'initiative à un âge précoce méritent l'attention. Ces compétences peuvent aussi être encouragées par des modes d'apprentissage moins formels tels que la formation sur le tas et l'acquisition continue grâce à l'apprentissage tout au long de la vie (Banque mondiale, 2019).

Les entreprises qui cherchent à moderniser leurs processus de production et à innover ont besoin de pratiques de gestion améliorées – ne serait-ce que parce que l'adoption de nouvelles technologies peut entraîner des perturbations et obliger les dirigeants à prévoir et à affronter les changements de processus. Les dirigeants ont aussi besoin de savoir comment tirer parti du potentiel offert par les nouvelles technologies.

Les efforts axés sur l'amélioration des compétences dans les entreprises détenues ou dirigées par des femmes et de jeunes entrepreneurs peuvent produire des avantages importants en matière d'inclusion – notamment dans le domaine numérique, où les deux profils de dirigeants sont particulièrement présents.

Notes

- 1 Pour des informations de caractère général, voir Mattoo (1999).
- 2 Voir les travaux de Delimatsis (2008, 2016).
- 3 *Document de référence sur la réglementation intérieure dans le domaine des services*, document de l'OMC INF/SDR/1, 27 septembre 2021.
- 4 *Documents final de la CM12*, document de l'OMC WT/MIN(22)/24-WT/L/1135, 22 juin 2022.
- 5 Pour des informations de caractère général, voir BAsD et ITD (2009).
- 6 Voir les travaux de Sauvé et Lacey (2013).
- 7 Pour de plus amples renseignements, voir Hollweg et Sâez (2019).